



Comité Départemental de l'Hérault de Basketball

Chemin des jardins de Maguelone – 34970 LATTES

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Déclarée auprès de la préfecture de l'Hérault le 15 mars 1946 sous le numéro W343008536

COMMISSION SPORTIVE

Mercredi 26 octobre 2022

à 19h00 en présentiel

PROCES VERBAL

Les membres de la commission sportive du Comité Départemental de l'Hérault de Basketball se sont réunis en présentiel sur convocation du responsable de commission.

Il a été établi une feuille de présence. Elle permet de constater que 14 membres sur 16 sont présents.



PRESENTS :

Convoqués :

Mesdames : Betty GRAU, Muriel SCHOTENFELD, Charline SERVAGE (secrétaire comptable)

Messieurs : Gérald MARCO, David DUPREY, Richard CHAMPAGNAC, Thierry BRUEL, René DENAT,
Bruno GRAU

Excusé : Nathalie et Jean Jacques DESSAINT

Absent : Sylvie DUPREY

Invité : Karim KHALIFI



ORDRE DU JOUR :

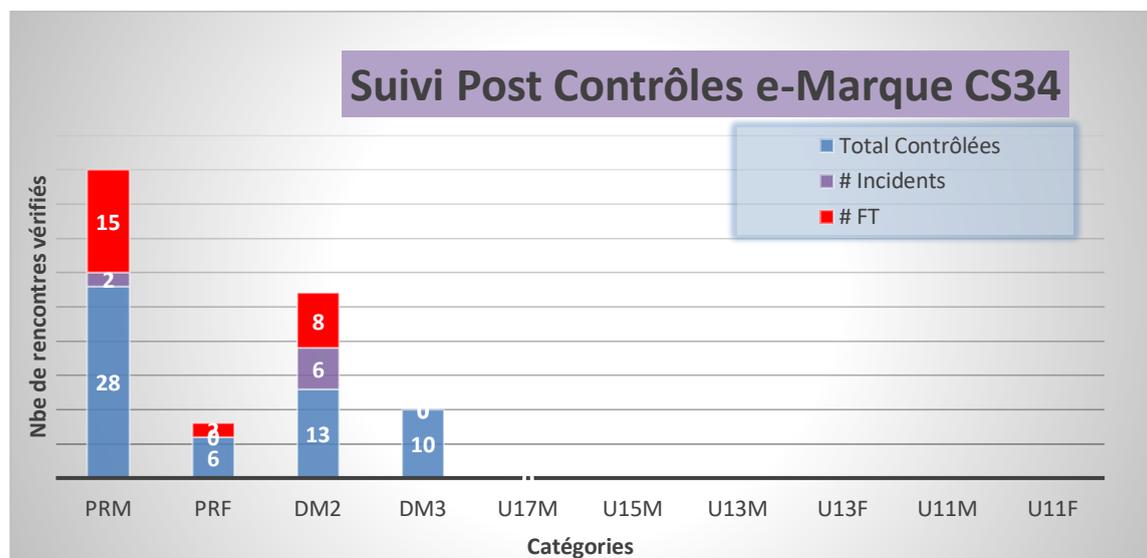
- 1- Point championnats en cours
- 2- Gestion des dérogations / pénalités / brulés
- 3- Championnats jeunes
- 4- Coupe de l'Hérault
- 5- Questions diverses



1- POINT CHAMPIONNATS EN COURS :

Les championnats séniors ont tous débutés.

Le nombre de fautes techniques est important : 24FT pour 57 rencontres (PRF, PRM, Dm2 et DM3). Il y a eu 1 FDSR et 1 FDAR.

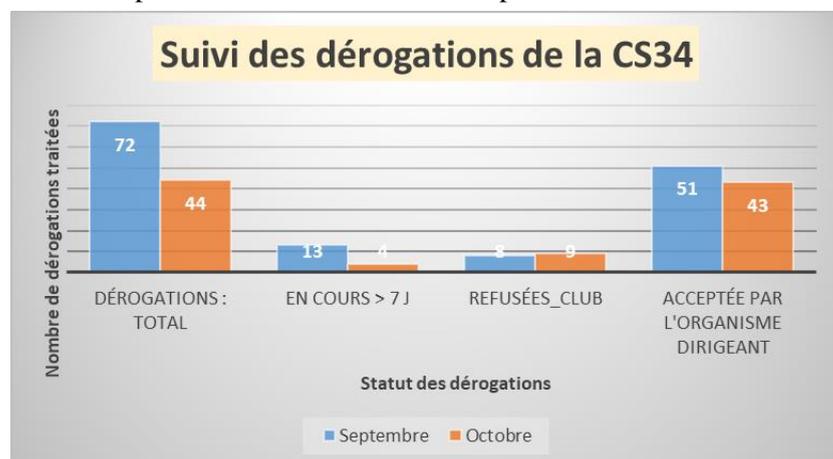


Deux clubs ne sont pas parvenus à faire leur FdM à partir du téléchargement FBI. La FdM a été faite manuellement. Le comité envisage de faire une vidéo tuto pour expliquer toutes les actions pour lancer une rencontre.

2- GESTION DES DEROGATIONS / PENALITES / BRULES :

Le nombre de dérogation est normalement élevé en début de saison lié essentiellement aux programmations des clubs.

Le graphisme montre une proportion de 15% d'absence de réponse des clubs au-delà des 7 jours ! La règle devrait être la validation par la CS. Pour le moment, on procède à des relances.



Un tableau reprend la liste des brûlés pour toutes les catégories (CF à département). Il doit être mise à jour par rapport au championnats jeunes départementaux et ligue secteur méditerranée qui seront prochainement en ligne.

Après vérification des règlements sportifs généraux, il n'est pas utile de demander le changement des joueurs brûlés si les joueurs brûlés ont participé à 2 rencontres sur les 4 premières journées (Art.61-3). Cependant, un contrôle est réalisé au fil de l'eau. La modification de la liste peut s'effectuer jusqu'à la fin des matchs allers (Art.61-5,6 et 7). Les listes seront alors modifiées par la CS en ne retenant que les joueurs ayant le plus participé aux rencontres.

3- CHAMPIONNATS JEUNES :

Suite aux OPENS, le pôle technique a défini les listes d'équipes par rapport aux niveaux constatés, aux engagements initiaux et l'échange avec les entraîneurs.

Pour la finalisation des championnats jeunes départementaux, il fallait attendre la liste des équipes non retenues en championnat de ligue secteur méditerranée.

La CS a été contacté par le comité territorial CT1248 pour l'intégration des équipes du club de SO Millau qui n'ont pas été retenues dans le championnat de la Ligue. Les équipes sont des catégories U13M et U15M. Elles sont intégrées dans les niveaux 2 des catégories concernées.

La CS aura aussi la charge de la gestion et du contrôle du championnat ID U20M composé de 3 clubs du Gard, 1 club de l'Aude et 3 clubs de l'Hérault.

Les championnats sont en lignes depuis le 30 octobre 2022. Le secrétariat du comité fera un mail général aux clubs de l'Hérault et aux clubs concernés des comité CT1166, CT1248 et CD30, pour les informer des championnats, dates, RSP.

4- COUPE DE L'HERAULT :

Retour sur les choix fait lors de la réunion du comité directeur et des demandes des clubs lors de la réunion des présidents de clubs. Il faut intégrer les équipes des clubs de l'Hérault participant au championnat d'Occitanie. Les clubs demandent de ne pas rendre obligatoire la participation à cette compétition.

Aussi, la CS propose :

- La participation est obligatoire pour les équipes 1 des niveaux Occitanie, Méditerranée et 1^{ier} niveau départemental.
- Toutes les équipes 1 sont préinscrites à la compétition ; les clubs des niveaux 2, 3 et plateau peuvent demander leur désengagement. La date butoir est le 13 novembre au soir,
- Les joueurs ayant participé au maximum à 3 rencontres en CF peuvent participer à la CH.,
- Le tirage au sort se fait en live sur les réseaux sociaux le jeudi 17 novembre en fin d'après midi,
- L'organisation des rencontres est planifier en tenant compte des jours de matchs des championnats d'Occitanie ; les rencontres seront programmées soit le mercredi, soit le samedi, soit le dimanche.

Un mail a été fait à la Présidente du comité pour demander la validation de ces règles.

L'annexe 3 des règlements sportifs généraux du CD34 a été adapté dans ce sens. Elle reste en attente de la validation comité.

5- QUESTIONS DIVERSES :

RAS

6- PROCHAINE REUNION :

Le 30 novembre 2022 à 19h15 à Frontignan

